

Atelier 10

Quels sont les modes de financement à disposition ?

Patrice HENNIG, Chef de projet, Délégation Marketing, Gaz de France

La loi POPE du 13 juillet 2005 institue un nouveau dispositif appelé « Certificats d'Economie d'Energie ». Il fixe des obligations aux fournisseurs d'énergie, dont Gaz de France. Au-delà de cette contrainte, ce dispositif vient matérialiser et amplifier des actions que l'on appelait précédemment mesures d'efficacité énergétique.

C'est un dispositif intéressant dans un contexte où l'on observe une tendance générale à la hausse des prix de l'énergie, contexte favorable à la réalisation d'économies d'énergie, et où l'on prend conscience de plus en plus fortement des risques de réchauffement climatique. Pour Gaz de France ce dispositif, au-delà des contraintes qu'il représente, offre l'opportunité d'accélérer les changements, comme l'ont par exemple permis les chocs pétroliers dans les années 70 et 80. Il devrait à terme changer fortement le métier de fournisseur d'énergie et rendre plus visibles les actions en faveur des économies d'énergie.

Dès l'origine Gaz de France s'est impliqué fortement dans l'élaboration du dispositif et nos actions se situent à plusieurs niveaux.

Premièrement, des discussions sont menées avec les Pouvoirs Publics pour clarifier les règles du jeu et rendre aussi opérationnel que possible le dispositif. Il nous semble très important que le dispositif soit simple et lisible.

Deuxième point, les offres : nous pensons que ce système va modifier les offres des fournisseurs. Nous avons examiné l'ensemble de nos offres **Gaz de France DolceVita®**, **Gaz de France Provalys®**, et, bien sûr, **Gaz de France Energie Communes®**, afin de voir lesquelles sont les mieux à même de répondre à cette nouvelle donne et nous préparons à leur déploiement sur l'ensemble des marchés. Nous travaillons sur l'évolution de ses offres... mais aussi sur de nouveaux modes de partenariat, en particulier, avec les Collectivités territoriales qui puissent intégrer à la fois la vision patrimoniale d'une collectivité et celle du territoire.

Troisième point : les partenariats avec les acteurs de la filière. Ils constituent également un enjeu important pour nous. Nous sommes ainsi en discussion avec les professionnels de l'installation, de l'entretien et du SAV des équipements énergétiques.

Dernier point, Gaz de France a lancé depuis le mois de juillet l'an dernier une expérimentation avec l'ADEME, dans deux régions (Rhône Alpes et Nord-Pas-de-Calais), pour tester nos offres de remplacement de chaudières dans le cadre de Gaz de France DolceVita® et de Gaz de France Provalys®. Notre objectif est double : tester la sensibilité du marché (les clients, les professionnels) aux offres proposant des économies d'énergie ; et apprécier les dispositions pratiques et les moyens à mobiliser pour être opérationnels le plus tôt possible. Les premiers résultats de cette expérimentation sont très encourageants.

Patrice HENNIG, Gaz de France

patrice.hennig@gazdefrance.com